



Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 013-261301113-20260521-DEL5CA210526-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRÉASQUE

Registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 21 mai 2026

Date convocation :

15/05/2026

Nombre d'administrateurs

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la Commune de Gréasque régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame Hélène GAILLARD.

PRESENTS : Hélène GAILLARD, Marie-Lucie BOZZI, Laure HERNANDEZ, Monique LAMBERT, Valérie MAROVELLI, Magali MONIER, Hélène BERNAL, Anne-Marie CATANZARO, Suzanne MAUREL, Agnès SAUNIER et Guy VERGA-GERARD.

ABSENTS-EXCUSES : Marion FERNANDEZ donne pouvoir à Hélène GAILLARD et Eliett DURAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Lucie BOZZI.

DELIBERATION N°5 : Approbation du règlement d'attribution des aides facultatives

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 9 juin 2016 approuvant le règlement des aides facultatives en faveur des plus démunis ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu la délibération n°8, en date du 27 avril 2026, fixant le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS au nombre de 12, le Maire étant Président de droit ;

Vu la même délibération n°8, en date du 27 avril 2026, désignant les 6 élus siégeant au Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du Maire n°2026-232, en date du 4 mai 2026, nommant les 6 administrateurs représentant les associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant ainsi que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréasque a été renouvelé à la suite des élections municipales en mars dernier et est installé dans ses fonctions pour la durée du mandat municipal ;

Considérant donc qu'il convient d'approuver de nouveau le règlement d'attribution des aides facultatives ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE I : Approuve le règlement des aides facultatives.

ARTICLE II : Le règlement d'attribution des aides facultatives est annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



La Présidente,
Hélène GAILLARD